

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 15

Artikel: Théâtre "Lumen"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pilliace, proutzon de la granta cantina et n'est pa onn' inveichon de la granta science dei hom-mou : l'étai bi et bein cliaque d'onna bella vatze rodze et bliantze !
MÉRINE.

La livraison d'avril de la Bibliothèque Universelle contient les articles suivants :

La vie d'outre-tombe, d'après les anciens Egyptiens, par Édouard Naville. — La Maison jaune. Scènes de la campagne genevoise, par J. des Roches. — La clause de la nation la plus favorisée, par Ernest Lehr. — La Suisse héroïque, par G. de Reynold. — Les comédies de Ménandre, par A. de Molin. (Seconde et dernière partie.) — Le « médecin de la montagne ». Un empirique du bon vieux temps, par Remsen Whitehouse. — La vie d'un chercheur de Dieu. Léon Nicolaïevitch Tolstoï, par Michel Delines. (Seconde et dernière partie.) — Mon petit gosse, par P. Budry. — Variétés. — Silhouettes révolutionnaires, par Charles Gilliard. — Chroniques parisiennes, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la Bibliothèque Universelle, Place de la Louve, 1, Lausanne (Suisse).

LES « AMIS DE LA LIBERTÉ »

C'ÉTAIT hier vendredi, le 14 avril. A l'aube, le canon a tonné. C'est à présent, avec quelques rares banquets, la seule manifestation patriotique à laquelle donne encore lieu cet important anniversaire. C'est bien peu.

Rappeler les événements historiques de 1803 est superflu. Ils sont archi-connus.

On connaît moins, en revanche, la manifestation qui eut lieu cinq ans avant, en avril 1798, année de la proclamation de l'affranchissement des Vaudois, de la tutelle de LL. EE.

Le promoteur de cette manifestation était le citoyen Reymond, instigateur et chef de l'insurrection des *Bourla-Papey*.

Un club fondé immédiatement après la révolution vaudoise, les « Amis de la Liberté », dans une de ses séances hebdomadaires du mois de février, avait adopté une proposition de l'étudiant Piccard, tendant à installer dans le local de réunion — temple de Saint-Laurent — à côté du buste de Guillaume-Tell, qui y occupait une place d'honneur, ceux de J.-J. Rousseau, de Bonaparte et de Brune.

Les « Amis de la Liberté », saisirent cette occasion de parader en ville et d'imiter en plus petit, en moins mythologique aussi, la fête de l'Être suprême que Robespierre avait, quelques années auparavant, célébrée à Paris.

Dans son « Journal », le professeur Pichard consacra à cette cérémonie singulière quelques lignes fort concises.

« Ce jour — 26 avril, — dit-il, a été marqué par la fête en l'honneur de J.-J. Rousseau, annoncée depuis quelque temps.

» A six heures du soir une procession très nombreuse s'est déroulée dans les rues de la ville. Elle se composait de jeunes filles — accompagnées de leurs mères — vêtues de blanc et parées d'écharpes et de rubans verts. Elle était précédée par la musique et suivie par la société des « Amis de la Liberté » et par les officiers et les soldats des différents corps de l'armée vaudoise qui se trouvaient en ville. Le cortège, sur deux rangs, a promené dans la ville le buste de J.-J. Rousseau, porté par quatre hommes, pendant qu'un autel était porté par des jeunes filles.

» Après avoir fait le tour de la ville, la procession s'est rendue dans le temple de Saint-Laurent. Tous les participants et beaucoup d'autres personnes sont restés jusqu'à huit heures et demie à entendre la musique et les discours prononcés en l'honneur de Rousseau par les citoyens Mourer, Reymond et Boissot... »¹

Donc, le 26 avril, à cinq heures et demie du soir, la société, rassemblée au Chêne, s'était formée en cortège. « Le buste est précédé du président entouré des secrétaires, de même que de deux jeunes citoyennes représentant la

liberté et l'égalité avec des attributs convenables. »

La procession passe Saint-François, le Pont, la Palud, St-Laurent et pénètre dans le temple, tandis que la « musique » joue les airs chers des républicains.

Et la fête commence. A cette époque déjà nos ancêtres avaient l'amour des harangues et des discours. Ils sont nombreux ceux qui montèrent en chaire pour célébrer les vertus civiques du citoyen de Genève.

Alternant avec les discours, des chants. La citoyenne Duvoisin et ses enfants dirent la chanson de la « Prise de Mantoue » avec beaucoup de précision et de goût, « ce qui engagea l'assemblée à déclarer que le citoyen Duvoisin et son épouse, et généralement tous les pères et mères qui suivent les principes de Rousseau, ont bien mérité de la Patrie. »

Cette chanson de la « Prise de Mantoue » avait été importée à Lausanne par un soldat français, quelques semaines auparavant, et elle était devenue rapidement populaire.

Elle contenait dix strophes. Voici la dernière, une des plus typiques.

Peuples, amis de la nature,
Cessez de ramper sous des rois !
Ils ont souillé la source pure
Où l'homme doit puiser ses droits.
Ah ! sous l'étendard tricolore
Puisse bientôt le genre humain,
En brisant les fers qu'il abhorre,
Chanter avec nous ce refrain :

Gloire aux Républicains armés pour leur patrie.
Gloire aux braves Français les vainqueurs d'Italie.

Sitôt après la révolution vaudoise de 1798, il y eut comme un armistice. On était tout à la joie et on oubliait les préoccupations et les haines politiques.

Mais, ce repos dans l'œuvre révolutionnaire des clubs fut de courte durée. Les motions violentes, les allusions haineuses, les articles furibonds du *Régénérateur* — le journal de Reymond — reprirent avec plus de rage et de force. On connaît la fin de cette campagne.

Ordre vint d'incarcérer le fougueux pamphlétaire ; cinq mois après la fête de Rousseau — le 5 septembre — une émeute éclatait dans Lausanne et le Directoire arrêta la dissolution du club des « Amis de la Liberté ».

Donc, disait jadis dans l'*Etafette*, Prosper Meunier, le club des *Amis de la Liberté* avait vécu ; ses emblèmes, la statue de Guillaume-Tell, le buste de J.-J. Rousseau, prirent des routes diverses ; peut-être sommeillent-ils encore dans quelque « galetas » de notre bonne ville.

Et de toutes ces choses, il ne reste bientôt que le souvenir — très gai sans doute — de cette procession quasi patenne, parcourant au son des instruments, les rues de la cité naguère épiscopale, tandis que les citoyennes Mourer et Roland, dûment costumées — et portant les « attributs convenables » — personnifiaient les déesses toutes modernes de la Liberté et de l'Égalité.

L'étant sat.

Lei avai on iadzo, dein on veladzo dé Lavaux, dau ou trai lulus qu'avion fé onna niche ; m'a nion ne lé cognessai.

Lou syndico rincontre on dzo lou taupi et lài fâ :

— Di vai, taupi, té que te sa adi tot, di m'é vai qu'oi l'in avai pô fère clia farce, l'autra né.

— Bin sù que l'ou sé, monsu lo syndico, l'étai adi lé mîmo.

— Vai mâ, quon étai lé cion mîmo ?

— L'é bin facilô ; l'étant sat, l'in avai : *Mouillet, Nâcoët, Tzambet, Pompon, Brinna casaque, Rafaquoët* et la *Vapeu*.

Th.

Violon et violon.

La prison du bailliage du Palais, dans les *Galleries du Palais de justice* de Paris, servait spécialement à enfermer les pages, les valets, etc., qui troublaient par leurs cris et leurs jeux, les audiences du Parlement.

Dans cette prison, il y avait un violon, destiné à charmer les loisirs forcés de ceux qu'on y enfermait pendant quelques heures. Ce violon devait être fourni, par stipulation de bail, par le luthier des Galeries du Palais.

C'est de cet usage, qui remonte au temps de Louis XI, qu'on a appelé *violons* les prisons temporaires annexées à chaque corps-de-garde de la ville.

Le coin des gourmets.

Pommes de terre au gratin à la Dauphinoise. (Pour 6 personnes). — Pelez une demi-douzaine de pommes de terre crues, coupez-les en rondelles aussi minces que possible, saupoudrez-les légèrement de sel.

Beurrez grassement un plat à gratin ; préparez d'autre part un appareil avec $\frac{1}{2}$ de fromage râpé, un petit morceau de beurre, un verre de crème, un verre d'eau bouillante salée, une cuillerée à café d'Extrait de Viande Liebig ; mélangez le tout et placez alternativement dans le plat une couche de pommes de terre et arrosez de quelques cuillerées de cet appareil, parsemez quelques petits morceaux de beurre jusqu'à ce que le plat soit bien garni. Laissez cuire à feu doux environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Servez dans le même plat.

Oraison funèbre. — « Mon pauvre Julot, tu as eu la douleur de perdre ta femme il y a deux ans ; l'année dernière, c'est ta fille ; cette année, c'est toi ; l'année prochaine, ce sera peut-être moi, ton meilleur ami. Adieu, Julot, adieu. »

Saison d'opérette. — C'est donc mardi prochain 18 avril, que débutera la saison d'opérette, sous la direction de M. Bonarel. Que sera-t-elle ? Brillante, si l'on en juge par le tableau de troupe et le répertoire.

Dans le premier, nous retrouvons avec plaisir de très bonnes connaissances, ainsi MM. Viroux, régisseur général ; Barras, 1^{er} chef d'orchestre ; Sigaud, régisseur ; De Creus, 1^{er} ténor ; P. Naudy, 1^{er} comique marqué ; et Mme Rachel Damour, une 1^{re} chanteuse dont on a gardé ici le meilleur souvenir.

Dans le répertoire, comme nouveautés : « Le petit Chaperon rouge », 4 actes, dont la musique est de Gaston Serpette ; « Mam'zelle Carabin », 3 actes mis en musique par E. Pessard. A côté de cela, nombre de reprises, d'entre celles que chacun désirait, ainsi *Véronique*, de A. Messager, qui ouvrira la saison.

Kursaal. — « Dollar Princesses » est un gros succès. C'est l'avis général.

En effet, cette opérette, peu banale, a une musique d'une originalité et d'une saveur rares. Décors et costumes sont comme toujours, au Kursaal.

Quant à l'interprétation, jamais elle ne fut plus heureuse. Mme Ceska donne dans Alice toute la mesure de son talent de chanteuse et de comédienne. Mlle Schneider fait bisser tous ses airs. M. Delesvaux est un artiste d'un goût très sûr et spirituel. M. Ramons, fort en progrès, tire un parti excellent de sa voix. M. et Mme Ridon, chargés, avec M. Niké, des scènes comiques, sont désopilants.

Dimanche 16 et lundi 17 avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, matinées à 2 $\frac{1}{2}$ h. Ce seront les deux dernières.

Théâtre « Lumen ». — Le public attend de jour en jour l'avis d'ouverture du Théâtre Lumen, dont les journaux lui ont dit merveille. Nous n'attendons également que cela pour en parler aussi.

Draps de Berne et milaines magnifiques. *Toilerie* et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à *Walther Gygax*, fabricant, à *Bleichenbach*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO

¹ Journal du professeur Pichard publié et annoté par E. Mottaz. H. Mignot, éditeur.